

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LILLE METROPOLE - 5910 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 05/07/2024 - 16860 - 2014 B 02389 - 804 204 071 - 4P-Pharma

Comptes annuels 2023 certifiés conforme
Revital Rattenbach

Bilan Actif

DocuSigned by: Revital Rattenbach		31/12/2023			31/12/2022
Etat exprimé en euros		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	128 879	123 998	4 882	6 629
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	3 653	3 653		11
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	161 274	135 728	25 546	50 865
	Autres immobilisations corporelles	83 449	40 580	42 869	17 633
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
ACTIF CIRCULANT	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	1 927 228		1 927 228	1 927 228
	Créances rattachées à des participations	363 994		363 994	356 206
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	72 112		72 112	69 980
	TOTAL (II)	2 740 590	303 959	2 436 630	2 428 552
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
COMPTES DE REGULARISATION	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 320 901		2 320 901	1 093 566
	Autres créances	715 489		715 489	927 511
	Capital souscrit appelé, non versé	15		15	15
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				7 200
	DISPONIBILITES	83 754		83 754	223 781
	Charges constatées d'avance	78 296		78 296	68 180
	TOTAL (III)	3 198 454		3 198 454	2 320 253
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		5 939 044	303 959	5 635 084	4 748 805

(1) dont droit au bail
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an
(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	57 553	49 010
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...	8 014 333	5 003 332
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	6 392	6 392
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(3 679 094)	(588 123)
	Résultat de l'exercice	(1 958 780)	(3 090 971)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total des capitaux propres		2 440 404	1 379 640
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	59 997	212 279
Total des autres fonds propres		59 997	212 279
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	307 445	307 445
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 454 875	1 690 518
	Emprunts et dettes financières divers (3)	5 372	5 372
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 064	511 854
	Dettes fiscales et sociales	858 769	484 857
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	105 159	156 841
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		3 134 683	3 156 886
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		5 635 084	4 748 805
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(1 958 779,63)	(3 090 970,93)
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		3 134 683	3 156 886
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			1 148
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 657 079		1 657 079	635 876
	Montant net du chiffre d'affaires	1 657 079		1 657 079	635 876
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			29 683	18 792
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			1 680	177 471
	Autres produits			389	965
Total des produits d'exploitation (1)				1 688 831	833 104
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements			6 146	
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 844 025	1 457 462
	Impôts, taxes et versements assimilés			27 988	14 001
	Salaires et traitements			1 538 816	908 898
	Charges sociales du personnel			576 048	350 052
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			30 061	20 492
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				40 000
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			92 231	57 080
Total des charges d'exploitation (2)				4 115 315	2 847 985
RESULTAT D'EXPLOITATION				(2 426 484)	(2 014 882)

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2023	31/12/2022
RESULTAT D'EXPLOITATION		(2 426 484)	(2 014 882)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	19 514	134 915
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	2 603	989
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		22 117	135 904
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	59 029	55 782
	Différences négatives de change	1 195	2 182
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		60 224	57 964
RESULTAT FINANCIER		(38 107)	77 940
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(2 464 591)	(1 936 942)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	2 297	8 127
	Sur opérations en capital		29 573
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	2 297	37 700
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 930	18 989
	Sur opérations en capital		1 581 323
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	1 930	1 600 311
RESULTAT EXCEPTIONNEL		368	(1 562 611)
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		(505 444)	(408 582)
TOTAL DES PRODUITS		1 713 245	1 006 708
TOTAL DES CHARGES		3 672 025	4 097 679
RESULTAT DE L'EXERCICE		(1 958 780)	(3 090 971)
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs (3) dont produits concernant les entreprises liées (4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

4P-PHARMA

Société par actions simplifiée au capital social de 61 326,58 euros
Siège social : 1, rue du Professeur Calmette, 59800 Lille
804 204 071 RCS Lille Métropole

(la "**Société**")

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU 21 JUIN 2024**

(...)

PREMIERE RESOLUTION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023)

L'Assemblée,

(...)

approuve les comptes et le bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tel qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes, ou résumées dans ces rapports,

(...)

TROISIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat)

L'Assemblée,

connaissance prise du rapport de la présidente sur l'activité de la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2023,

décide d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2023, soit la somme de (1 958 779,63) euros, en intégralité au compte de "*report à nouveau*", qui passera ainsi de la somme de (3 679 094,23) euros à la somme de (5 637 873,86) euros,

rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au cours des trois derniers exercices.

(...)

Certifié conforme

DocuSigned by:

Revital Rattenbach

ED48E884185A44B...

Madame Revital Rattenbach
Présidente

S.A.S. 4P-PHARMA

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

S O M M A I R E

PAGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

1 à 4

COMPTES ANNUELS

- . Bilan Actif-Passif
- . Compte de résultat
- . Annexe

5 - 6
7
8 à 18

S.A.S. 4P-PHARMA

Adresse : 1, rue du Professeur Calmette
59800 LILLE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société 4P-PHARMA,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 4P-PHARMA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Crédit d'Impôt Recherche

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses opérations de recherche et de développement, la société bénéficie du Crédit d'Impôt Recherche (CIR), tel que cela est détaillé en note "Crédit Impôt Recherche" de l'annexe des comptes annuels. Nos travaux ont consisté à nous assurer de l'éligibilité des dépenses au CIR, à apprécier la correcte application des principes comptables retenus, ainsi qu'à vérifier que la note "Crédit Impôt Recherche" de l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

Titres de participation et créances rattachées

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses opérations de recherche et de développement, la société a créé deux filiales, 4MOVING BIOTECH et 4LIVING BIOTECH. Les titres de participation ainsi que les créances rattachées, tel que cela est détaillé en note "Immobilisations financières" de l'annexe des comptes annuels, n'ont pas fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Nos travaux ont consisté à nous assurer que les fourchettes de valeurs d'entreprises déterminées par un expert indépendant excèdent la valeur des actifs détenus par la société sur ses filiales, à apprécier la correcte application des principes comptables retenus, ainsi qu'à vérifier que la note "Immobilisations financières" de l'annexe des comptes annuels fournit une information appropriée.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-6 du Code de commerce ne sont pas mentionnées dans le rapport de la Présidente. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 13 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE

Fabien BROVEDANI

✓ Certified by  yousign

F. BROVEDANI
Associé

Ce rapport comprend 18 pages.

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

BILAN ACTIF

(En k€)	31-déc-23			31-déc-22
	Brut	Amort. Prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	133	128	5	7
Immobilisations corporelles	245	176	68	69
<i>Installations techniques, mat. et outillage</i>	161	136	26	51
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	83	41	43	18
Immobilisations financières	2 363	-	2 363	2 353
<i>Participations</i>	1 927	-	1 927	1 927
<i>Créances rattachées à des participations</i>	364	-	364	356
<i>Autres immobilisations financières</i>	72	-	72	70
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	2 741	304	2 437	2 429
Créances	3 036	-	3 036	2 021
<i>Clients et comptes rattachés</i>	2 321	-	2 321	1 094
<i>Autres créances</i>	715	-	715	927
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	7
Disponibilités	84	-	84	224
Charges constatées d'avance	78	-	78	68
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 198	-	3 198	2 320
TOTAL ACTIF	5 939	304	5 635	4 749

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

BILAN PASSIF

(En k€)	31-déc-23	31-déc-22
Capital social ou individuel	58	49
Primes d'émission, de fusion et d'apport	8 014	5 004
Réserves légales	6	6
Report à nouveau	-3 679	-588
Résultat de l'exercice	-1 959	-3091
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 440	1 380
Avances conditionnées	60	212
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES	60	212
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-	-
Dettes financières	1 768	2 003
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403	512
Dettes fiscales et sociales	859	485
Autres dettes	105	157
TOTAL DETTES	3 135	3 157
Écarts de conversion passif	-	-
TOTAL PASSIF	5 635	4749

COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

COMPTE DE RÉSULTAT

(En k€)	2023	2022
Prod. vendue services	1 657	636
Chiffre d'affaires	1 657	636
Subventions d'exploitation	30	19
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges	2	177
Autres produits	0	1
Total des produits d'exploitation (I)	1 689	833
Autres achats et charges externes	1 844	1 457
Impôts, taxes et versements assimilés	28	14
Salaires et traitements	1 539	909
Charges sociales	576	350
Dotations aux amortissements et provisions	30	61
Autres charges	92	57
Charges d'exploitation (II)	4 115	2 848
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-2 426	- 2 015
RÉSULTAT FINANCIER (III)	-38	78
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III)	-2 465	- 1 937
Produits exceptionnels (V)	2	38
Charges exceptionnelles (VI)	2	1 600
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	0	- 1 562
Impôt sur les bénéfices	-505	- 408
RÉSULTAT NET	-1 959	- 3 091

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ

ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

ACTIVITE :

En 2023, la société a avancé sur plusieurs projets en cours de son portefeuille de candidats médicaments :

- 4P020 : Syndrome de Stargardt et DMLA sèche
- 4P022 : sclérodémie systémique
- 4P024 : Addiction aux stimulants
- 4P025 : Maladie auto-immune du foie

En plus des projets en portefeuille, la société a continué de réaliser du screening pour des nouveaux projets afin d'enrichir son pipeline dans lesquels des investissements en R&D et en analyse de propriété intellectuelle ont été réalisés :

- 4P027 : Candidat pour le syndrome de Kaposi - Après une due diligence technique et de propriété intellectuelle, la société a décidé de ne pas poursuivre son développement,
- 4P028 : candidat pour le syndrome d'irradiation aiguë, la due diligence technique et de propriété intellectuelle était en cours jusqu'au premier trimestre 2024 ; la société a décidé de l'abandonner.
- 4P030 : candidat pour la Pneumopathie acquise sous ventilation mécanique (PAVM) et la résistance aux antibiotiques ; ce projet est en cours de screening.

FINANCEMENT :

Le 4 janvier 2023, la société Iris Finance a souscrit 8 193 actions ordinaires nouvelles de la Société par exercice de 8 193 BSA₂₀₂₁₋₁₂ et souscription de 8 193 ABSA₂₀₂₁ d'un euro de valeur nominale, au prix de 366,11 euros par action souscrite, avec libération du prix de cession par virement sur le compte bancaire de la Société à hauteur de la totalité du prix de souscription des ABSA₂₀₂₁, soit 3 millions d'euros.

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et en application des principes fondamentaux :

- Image fidèle,
- Comparabilité,
- Continuité d'activité,
- Régularité,
- Sincérité,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les informations financières sont présentées en milliers d'euros (k€) sauf indication contraire. Elles ont été arrêtées par la Présidente dans une perspective de continuité de l'exploitation.

PRINCIPE DE CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance via diverses augmentations de capital, l'obtention d'aides publiques sous la forme de subventions ou d'avances remboursables, et le remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche.

La Société génère également du chiffre d'affaires à travers des prestations de services fournies à ses filiales ou dans le cadre de co-développement avec les SATTs, tout en continuant à se concentrer sur la régénération active de médicaments avec pour objectif le développement de traitements efficaces pour des maladies graves non traitées, à partir de molécules déjà approuvées. La Société est toujours en phase de développement et réalise dans ses laboratoires des études précliniques pendant que ses deux filiales mènent des essais cliniques. Selon les stades d'avancement, un risque variable peut être appliqué à chacun des actifs en développement.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres de la Société s'élèvent à 2,4 millions d'euros et la trésorerie disponible à 0,1 million d'euros. Le 25 janvier 2024, la Société a procédé à une augmentation de capital de 5 millions d'euros (prime d'émission incluse) réservée et intégralement souscrite par la société Iris Finance.

Par ailleurs, la Société recherche activement des financements additionnels pour poursuivre et surtout accélérer ses travaux de recherche et développement. Ces financements pourront prendre la forme d'augmentations de capital, de financements bancaires ou obligataires, de contrats de collaboration, licences et développement, ou encore de subventions ou avances remboursables.

Dans ce contexte, et sur la base des prévisions de trésorerie révisées pour 2024, la Société dispose d'un fonds de roulement net suffisant pour faire face à ses obligations et à ses besoins de trésorerie d'exploitation au moins pour les douze prochains mois.

PRINCIPALES MÉTHODES UTILISÉES ET COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES, CORPORELLES ET FINANCIÈRES

Les immobilisations incorporelles, corporelles et financières figurent au bilan à leur valeur d'apport ou à leur coût d'acquisition initial.

À la clôture des comptes, lorsque des événements ou des évolutions de marché laissent présager la nécessité d'une dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et financières, les revenus futurs escomptés de l'activité concernée sont comparés à la valeur nette de ses actifs. Le cas échéant, les immobilisations correspondantes font l'objet d'une dépréciation exceptionnelle pour les ramener à leur valeur d'utilité.

(En k€)	Tableau des Immobilisations			
	Valeurs Brutes			À la clôture de l'exercice
	À l'ouverture de l'exercice	Acquisitions	Cessions / mises au rebut	
Concessions, brevets et droits similaires	129	-	-	129
Autres immobilisations en cours	4	-	-	4
Immobilisations incorporelles	133	-	-	133
Installations techniques, matériel et outillage	178	-	17	161
Autres immobilisations corporelles	41	43	-	83
Immobilisations corporelles	219	43	17	245
Titres de participation	1 927	-	-	1 927
Créances rattachées à des participations	356	24	16	364
Autres immobilisations financières	70	2	-	72
Immobilisations financières	2 353	26	16	2 363
TOTAL	2 705	69	33	2 741

(En k€)	Tableau des Amortissements et Dépréciations			
	À l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	À la clôture de l'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	82	2	-	84
Autres immobilisations en cours	4	0	-	4
Immobilisations incorporelles	86	2	-	88
Installations techniques, matériel et outillage	127	11	2	136
Autres immobilisations corporelles	23	18	-	41
Immobilisations corporelles	150	28	2	176
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	236	30	2	264

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges d'exploitation. Ils sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants est satisfait :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- Intention de la Société d'achever le projet et de le mettre en service,
- Capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle,
- Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet, et
- Évaluation fiable des dépenses de développement.

Aucun frais de recherche et développement n'a été comptabilisé en immobilisations incorporelles en 2023.

Au 31 décembre 2023, les immobilisations incorporelles sont constituées des coûts liés à l'acquisition des licences sur brevets ou sur le dépôt de brevets. Ils sont amortis linéairement sur une période allant de 2 à 20 ans en fonction de la durée prévue de protection. Les coûts liés à l'acquisition de licence de logiciels sont amortis linéairement sur une période allant de 1 à 3 ans en fonction de la durée prévue d'utilisation.

En 2022, la société avait revisité l'éligibilité de ses projets de recherche et développement au regard du respect des 6 critères énoncés ci-avant. Il ressortait alors que certains critères n'étaient pas respectés. Les frais de recherche et développement antérieurement activés et comptabilisés en immobilisations incorporelles avaient ainsi été sortis de l'actif sur l'exercice 2022 pour un montant de 1,6 million d'euros comptabilisé en résultat exceptionnel.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition ou, le cas échéant, à leur coût de production. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Poste d'immobilisations	Durée d'amortissement
Installations techniques, matériel et outillage	2 à 10 ans
Installations générales, agencements	5 à 9 ans
Matériel et mobilier de bureau	2 à 5 ans
Matériel informatique	2 à 5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières comprennent les dépôts de garantie versés aux bailleurs, les titres de participation des filiales détenues par la Société ainsi que leurs créances rattachées.

À la date de clôture, la valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée sur la base des perspectives de rentabilité. Le cas échéant, lorsque la situation nette de la filiale est négative, une provision est constituée, la provision totale s'imputant dans l'ordre suivant : titres, créances à long terme, compte courant, sous forme de dépréciations à l'actif, et provision pour risques au passif à concurrence du complément.

Au 31 décembre 2023,

- La valorisation des titres de participation des filiales détenues par la Société additionnée à l'exposition nette de la Société vis-à-vis de ses filiales est supérieure à la situation nette des filiales respectives,
- La Société justifie le fait de ne pas provisionner les titres, créances et comptes courants de ses filiales notamment par les éléments suivants :
 - La valeur des brevets et de la R&D engagée,
 - Les résultats des études précliniques et les stades de développement cliniques très prometteurs,
 - L'utilisation de molécules déjà validées par les autorités de santé dans d'autres indications dé-risquant en partie les projets,
 - La possibilité d'accéder aux différents marchés de manière accélérée post phase 2b à travers un chemin réglementaire validé par la FDA pour 4Moving Biotech, et en cours d'élaboration pour 4Living Biotech,
 - Des études de marchés externes mettant en évidence des perspectives de chiffre d'affaires et de rentabilité très importantes,
 - Les business plans intégrant des hypothèses conservatrices et matérialisant des valeurs d'utilité largement supérieures aux coûts d'acquisition.

Sur la base de ces éléments, la Société a fait évaluer par un expert indépendant, au 31 décembre 2023, la valeur des sociétés 4Moving Biotech et 4Living Biotech. Sur la base d'approches multi critères, il apparaît que la fourchette basse des valorisations déterminées par l'expert excède la valeur des actifs détenus par la Société sur ses filiales. Dès lors aucune dépréciation n'a été comptabilisée sur la valeur des titres des filiales détenues par la Société.

CREANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes et créances en devises sont converties en euros sur la base du taux de change à la clôture, l'écart étant porté dans un compte de régularisation à l'actif ou au passif du bilan selon qu'il s'agit d'une perte ou d'un profit potentiel. Dans le cas d'une perte potentielle, une provision pour perte de change est constatée.

Les créances litigieuses, contentieuses ou douteuses du fait de leur antériorité, font l'objet de dépréciations en fonction du risque de non-recouvrement.

CREANCES

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à 2,3 millions d'euros et sont majoritairement constituées des facturations aux 2 filiales relatives aux prestations de services, la mise à disposition de personnel et la facturation de Management Fees.

Les autres créances pour 0,7 million d'euros incluent la créance relative au Crédit d'Impôt Recherche 2023 pour 0,4 million d'euros.

L'exhaustivité des créances a une date d'échéance inférieure à un an.

DETTES

Avances remboursables

Le détail des avances remboursables inscrites au Bilan en Autres Fonds Propres se présente comme suit :

(En k€)	1er janvier 2023	Encaissements	Remboursements	31-déc-23
Avance BPI	212	-	-152	60
Total	212	-	-152	60

Au 31 décembre 2023, l'intégralité de cette avance remboursable est exigible à moins d'un an.

Dettes à court et long termes

La ventilation des dettes à court et long termes est présentée dans le tableau suivant :

(En k€)	Montant brut	À - 1 an	De 1 à 5 ans	A + 5 ans
Emprunts obligataires	307	-	307	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	1 455	274	1 180	-
Emprunts et dettes financières diverses	5	5	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	403	403	-	-
Dettes fiscales et sociales	859	859	-	-
Autres dettes (2)	105	105	-	-
TOTAL	3 135	1 647	1 488	-
(1) Dont emprunts souscrits en cours d'exercice	-			
(1) Dont emprunts remboursés en cours d'exercice	236			
(2) Dont emprunts et dettes contractés auprès des associés	88			

CAPITAUX PROPRES

TABEAU DE PASSAGE DES CAPITAUX PROPRES

(En k€)	À l'ouverture de l'exercice	Affectation 2022	Augmentation de capital	Émission BSA	Résultat 2023	À la clôture de l'exercice
Capital	49	-	9	-	-	58
Primes liées au capital et réserves	5 010	-	3 011	0	-	8 021
Report à nouveau	-588	-3 091	0	-	-	-3 679
Résultat	-3 091	3 091	-	-	-1 959	-1 959
Total	1 380	-	3 020	-	-1 959	2 440

Les opérations menées sur le capital de la Société sur l'exercice 2023 ont été les suivantes :

- 4 janvier 2023 : Augmentation de capital de 8 193 euros par émission de 8 193 ABSA₂₀₂₁ nouvelles d'un euro de valeur nominale chacune, détenues en intégralité par Iris Finance, résultant de la conversion de 8 193 BSA₂₀₂₁₋₁₂ détenus par Iris Finance, au prix de 366,11 euros par action souscrite, avec libération du prix de cession par virement sur le compte bancaire de la société à hauteur de la totalité du prix de souscription des ABSA₂₀₂₁, soit 2 999 539,23 euros.
 - Le capital de la Société a ainsi été porté de 49 010 euros au 31 décembre 2022 à la somme de 57 203 euros.

- Par décisions du 26 mai 2023, la Présidente de la Société a constaté la réalisation définitive d'une augmentation de capital en numéraire résultant de l'exercice de BSPCE émis par la Présidente le 12 juin 2018 et de BSPCE émis par la Présidente le 11 janvier 2019, par émission de trois cent cinquante actions ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale d'un euro chacune.
 - Le capital de la Société a ainsi été porté de 57 203 euros à 57 553 euros.
- L'Assemblée Générale Extraordinaire du 10 octobre 2023 a décidé de diviser par 100 la valeur nominale des actions de la Société.
 - Le capital social de la Société alors d'un montant de 57 553 euros divisé en 57 553 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, a ainsi été divisé en 5 755 300 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune.

NOMBRE D' ACTIONS ORDINAIRES COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2023, le capital social de 4P-Pharma est divisé en 5 755 300 actions entièrement souscrites et libérées d'un montant nominal de 0,01 euro (le montant nominal ayant été divisé par 100 le 10 octobre 2023 (1)).

Ce nombre s'entend hors Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») ou Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE ») octroyés à certains investisseurs et à certaines personnes physiques, salariées ou non de la Société.

Toutes les actions donnent droit à leurs titulaires à une part proportionnelle des résultats et de l'actif net de la Société.

Catégories de titres	À l'ouverture de l'exercice	Augmentation de capital	Total avant division du nominal par 100	Division du nominal par 100 (1)	À la clôture de l'exercice
Actions ordinaires	49 010	8 543	57 553	5 755 300	5 755 300
Total	49 010	8 543	57 553	5 755 300	5 755 300

BONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS, BONS DE SOUSCRIPTION DE PARTS DE CREATEUR D' ENTREPRISE

La Société a émis des Bons de Souscription d'Actions (« BSA ») et des Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (« BSPCE ») comme suit :

	BSPCE 2016	BSPCE 2016	BSA 2018	BSPCE 2018	BSPCE 2021	BSPCE 2021	BSA 2021-12
Date de l'Assemblée Générale	14-sept-16	14-sept-16	28/06/2018	28/06/2018	04/06/2021	04/06/2021	22/12/2021
Nombre d'options autorisées	296 400	296 400	213 000	178 000	200 000	200 000	1 843 700
Date d'attribution	08/03/2017	12/06/2018	26/07/2018	11/01/2019	02/09/2021	01/12/2021	22/12/2021
Nombre d'options attribuées	118 400	59 400	213 000	140 000	75 000	25 000	1 843 700
Nombre de bénéficiaires	2	2	2	3	3	1	1
Date d'expiration	n.a.	n.a.	26/07/2023	n.a.	02/09/2031	01/12/2031	22/12/2031
Nombre de titres annulés /caducs	39 400	-	213 000	74 700	24 900	-	-
Nombre de titres exercés	19 800	29 700	-	5 300	-	-	1 092 400
Nombre de titres valides et non encore exercés	59 200	29 700	-	60 000	50 100	25 000	751 300
Nombre d'actions maximum à émettre correspondant	59 200	29 700	-	60 000	50 100	25 000	751 300
Prix de souscription par action	0,51	0,51	0,94	0,94	3,86	3,86	3,66
Vesting	2 ans	2 ans	n.a.	2 ans	Par 1/3 sur 3 ans	Non	n.a.
Conditions de performance	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Condition de présence	Oui	Oui	n.a.	Oui	Oui	Non	Non

La société a également émis d'autres instruments financiers, à savoir des BSA_{Rachet-2021-12}, BSA_{OC-2021-A}, BSA_{OC-2021-B}, BSA₂₀₂₃₋₀₁, BSA₂₀₂₄₋₀₁ mais ne peut fournir le nombre d'actions potentielles à émettre, les conditions d'exercices nécessaire au calcul n'étant pas connues aujourd'hui.

PROVISIONS

Des provisions sont constituées pour faire face à des obligations légales ou implicites, résultant d'événements passés existant à la date de la clôture et pour lesquels une sortie de ressources est probable.

Au 31 décembre 2023, comme l'année précédente, la société n'a pas identifié de risque nécessitant l'enregistrement d'une provision.

RECONNAISSANCE DES REVENUS

Le chiffre d'affaires de 4P-Pharma est principalement constitué de Management Fees, de mise à disposition de personnel et de prestations de service facturés à ses filiales, ainsi que des programmes de co-développement avec des partenaires externes tels que les SATT (Sociétés d'Accélération du Transfert de Technologies).

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires s'établit à 1 657k€ et se décompose comme suit :

(En K€)	2023	2022
Ventes de marchandises	-	-
Prod. vendue services	1 657	636
<i>Prestations de services</i>	86	-
<i>Prestations de services Filiales</i>	1 129	513
<i>Prestations de Management Fees</i>	441	123
Chiffre d'affaires	1 657	636

La variation à la hausse de 1 million d'euros s'explique notamment par l'augmentation des prestations de services et de la refacturation liée au personnel mis à disposition de sa filiale 4Moving Biotech, afin de l'accompagner dans son essai clinique de phase I dans l'Arthrose.

AUTRES REVENUS : SUBVENTIONS

Depuis sa création et en raison de son caractère innovant, la Société reçoit des aides ou subventions de l'État ou des collectivités publiques, telles que la Banque Publique d'Investissement, destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

Ces subventions sont comptabilisées en « Autres revenus » sur l'exercice qui a enregistré les charges ou dépenses correspondantes, lorsque l'obtention de la subvention est raisonnablement assurée.

La société a reconnu en subventions d'exploitation 30k€ incluant notamment une subvention CIFRE et une subvention pour le développement à l'international.

FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Au titre de l'exercice 2023, les frais de recherche et développement comptabilisés en charges se sont élevés à 2,4 millions d'euros dont 1,5 million d'euros relatifs aux charges de personnel.

Les principaux projets en cours sur lesquels la Société a travaillé sont 4P020 (DMLA sèche et Stargardt (Maladie orpheline)) ; 4P022 (Sclérodermie (Maladie orpheline)) ; 4P024 (Abuse deterrent) ; 4P025 (Maladie hépatique auto-immune et chronique (Orpheline)) ; 4P019 (sclérose latérale amyotrophique (SLA)) et a également réalisé des prestations de services pour ses 2 filiales sur les projets en phase clinique 4P004 (un candidat médicament agissant sur la progression de l'arthrose), et 4P021 (un candidat médicament pour le traitement curatif des détresses respiratoires aiguës (ARDS) et les complications pulmonaires chroniques).

Sur 2023, deux candidats pour les syndromes de Kaposi et d'irradiation aigu (respectivement 4P027 et 4P028) ont été abandonnés et le candidat pour la PAVM (4P030) était en cours d'évaluation.

En 2022, la société avait revisité l'éligibilité de ses projets de recherche et développement. Les frais de recherche et développement antérieurement activés et comptabilisés en immobilisations incorporelles avaient ainsi été sortis de l'actif sur l'exercice 2022 pour un montant de 1,6 million d'euros, comptabilisé en résultat exceptionnel.

EFFECTIF

Sur l'année 2023, l'effectif moyen de la Société s'élève à 19,6 contre 13,3 pour l'année 2022 (y compris mandataires sociaux, le personnel mis à disposition de ses filiales, mais hors stagiaires et apprentis).

CREDIT IMPOT RECHERCHE

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies F du Code général des impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche. Le Crédit d'Impôt Recherche a représenté un produit de 444 k€ sur 2023 contre 408 k€ en 2022.

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS NON COMPTABILISES DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT (EN BASE)

Selon la législation en vigueur, la Société dispose de déficits fiscaux indéfiniment reportables en France pour un montant total de 8,6 millions d'euros au 31 décembre 2023. Compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 25%, l'économie d'impôt future est approximativement de 2,2 millions d'euros.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 15 % pour la première tranche inférieure à 42 500 euros et 25 % pour la tranche supérieure à 42 500 euros.

FILIALES

4P-Pharma, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé au 1 rue du professeur Calmette, 59800 Lille, détient les 2 filiales suivantes :

- 4Moving Biotech SAS, créée le 21 juillet 2020
- 4Living Biotech SAS, créée le 21 juillet 2020

Les 2 sociétés ont leur siège social au 1 rue du professeur Calmette à Lille. La Société ne détient aucune autre participation.

Le tableau ci-dessous regroupe les informations sur les filiales et participations :

(En K€)	TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS									
	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la Société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la Société	Chiffre d'affaires hors taxes 2023	Résultats 2023	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
4MOVING Biotech	626	881	91%	569	569	96	–	–	-401	-
4LIVING Biotech	11	806	92%	1 358	1 358	268	–	–	-299	-

ENGAGEMENTS DONNES

Le détail des loyers des années futures est le suivant :

(En k€)	31-déc-23
2024	171
2025	32
2026	33
2027	34
2028	35
2029	37
2030	-
2031	-
Total	341

La société n'a pas d'autres engagements donnés au 31 décembre 2023.

REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

La rémunération allouée au mandataire social de la Société n'est pas donnée car elle conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les honoraires du Commissaire aux Comptes Becouze relatifs à la certification des comptes annuels 2023 et aux services autres que la certification des comptes s'élève respectivement à 13 k€ et 10 k€.

EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Le 25 janvier 2024, les associés de la Société réunis en assemblée générale extraordinaire ont notamment décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal de 3 773,58 euros, pour le porter d'un montant de 57 553 euros à un montant de 61 326,58 euros, par la création et l'émission de 377 358 actions ordinaires nouvelles d'une valeur nominale de 0,01 euro, émises au prix unitaire de treize euros et vingt-cinq centimes (13,25 €), prime d'émission incluse, représentant un apport en fonds propres total pour la Société de 5 millions d'euros.
